

DECISION MUNICIPALE

OBJET :

**ATTRIBUTION MARCHÉ
PASSE EN
PROCEDURE ADAPTEE
OUVERTE**

*Souscription et gestion
des contrats
d'assurance :*

**Lot 1 – Responsabilité
Civile :**

SMACL ASSURANCES
SA, 141 Avenue Salvador
Allende 79031 NIORT
CEDEX 09

Lot 2 – Parc

Automobile :

SMACL ASSURANCES
SA, 141 Avenue Salvador
Allende 79031 NIORT
CEDEX 09

Le Maire de la Commune de Vallon Pont d'Arc

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 055/2020 du Conseil Municipal, en date du 27 mai 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet de 28 mai 2020 déléguant notamment au Maire de la Ville de VALLON PONT d'ARC les pouvoirs suivants : « 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »,

VU le Code de la Commande Publique,

Considérant, compte tenu de la fin du contrat au 31/12/2023 et la nécessité de garantir une protection et une couverture d'assurance, la commune de Vallon Pont d'Arc a entrepris une consultation par la voie d'une procédure adaptée pour renouveler ses contrats d'assurance Responsabilité civile (lot 1) et Parc automobile (lot 2) pour 4 années à partir du 1er janvier 2024.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence en date du 22 juin 2023 publié sur le support achatpublic.com, <https://www.mairie-vallon.com/votre-mairie/marches-publics/> et www.afc-consultants.com,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Considérant le rapport d'analyse réalisé des offres des soumissionnaires

Vu l'intérêt à agir,

Le Maire

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché relatif « Souscription et gestion des contrats d'assurance » à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans :

Lot 1 : Responsabilité Civile - SMACL ASSURANCES SA, 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 09 pour un montant de 10 069.22 €TTC sur l'année 2024.

Lot 2 : Parc Automobile - SMACL ASSURANCES SA, 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 09 pour un montant de 8 932.29 €TTC sur l'année 2024.

2°/ DE DIRE que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal 2024 et suivants.

3°/ Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

FAIT à Vallon Pont d'Arc, le 13 octobre 2023,
Le Maire,
Guy MASSOT



MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC